



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?CONFUSIONS-LAIQUES>

CONFUSIONS LAÏQUES

- ACTUALITÉS - France -

Date de mise en ligne : samedi 12 mars 2011

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Ne touchons pas à la loi de 1905.

**Un article de Jean-Michel Quillardet,
Président de l'Observatoire international de la laïcité
contre les dérives communautaires**

Le débat sur la laïcité prend un tour inquiétant.

Des confusions sont commises par une partie de la classe politique.

La plus terrible et sans doute la plus dangereuse, est celle qui consiste à considérer que la laïcité doit être exhibée comme un rempart contre le musulman envahissant la France.

Madame Marine Le Pen ne parle de laïcité que lorsqu'elle rencontre un musulman.

L'intégrisme catholique, le créationnisme, ne lui posent pas de problème.

Il s'agit là d'une instrumentalisation de la laïcité au profit d'idées rétrogrades qui ne font pas partie du corpus républicain minimum.

Elle exprime également la confusion entre le citoyen d'origine arabe et le musulman comme si toutes les personnes vivant sur le sol national et nos compatriotes d'origine arabe étaient nécessairement musulmans !

Il est vrai que **cette confusion est entretenue** par la volonté de certains, partant d'une bonne intention, de lier la question de la laïcité à celle de l'intégration.

On pourrait citer de nombreux exemples : de bons bourgeois catholiques biens nés qui, soit méconnaissent, soit n'entendent pas respecter les principes laïques, ou même des protestants qui, eux-mêmes, demandent la révision de la loi de 1905 pour financer des lieux de cultes pour des églises évangéliques...

La laïcité concerne tous les citoyens français quelques soient leurs origines et l'intégration ne saurait occulter sa problématique principale.

La laïcité appartient à tout le monde et elle concerne tout le monde !

Quelques propos d'importants membres du personnel politique réduisent par ailleurs la laïcité à la liberté religieuse.

La laïcité c'est, bien sûr, la liberté d'exercice des cultes mais ce n'est qu'une branche de la laïcité, la principale étant le respect de la liberté de conscience et la non-immixtion de l'État dans les affaires religieuses et de manière corollaire la non-immixtion des religions dans les affaires de l'État.

Or, que l'État aujourd'hui entame une réflexion sur « la place de l'islam dans la société française » est évidemment une confusion nouvelle dans le domaine de la laïcité.

Ça n'est pas à l'État de réfléchir sur la place de l'islam ou du catholicisme ou de tous autres courants de pensée spirituelle ou philosophique dans la société française.

Il appartient à l'État de faire respecter les lois de la République dans tous les domaines, un point c'est tout.

C'est aux musulmans, aux catholiques, aux juifs croyants, aux protestants, aux bouddhistes, etc., d'organiser leur propre culte et de faire le nécessaire pour que celui-ci trouve sa place dans la société française et en particulier dans les principes qui fondent le pacte républicain qui sont rappelés notamment par le préambule de la Constitution de 1958.

De même, beaucoup de politiques, qu'ils soient de gauche ou de droite, entendent importer du Canada les « accommodements raisonnables ».

Une tribune récente de responsables écologiques parue dans le journal Libération était très claire à cet égard et on y retrouvait, au fond, le concept de laïcité positive cher au président de la République. C'est encore une confusion regrettable.

Accepter le catégorisme religieux dans les cuisines des écoles publiques, encourager l'identification culturelle, née d'une spiritualité religieuse, à l'intérieur d'une société, s'accommoder en effet d'un certain nombre de comportements, comme en particulier les prières dans la rue, ce n'est pas permettre une laïcité dite ouverte et tolérante, c'est au contraire, ramener la laïcité à la diversité et c'est par conséquent remettre en cause le principe même de laïcité qui est un principe juridique et philosophique qui doit se situer au-dessus du culturel.

Et naturellement, avec ce débat, l'on arrive à la principale confusion qui consiste à vouloir modifier la loi de 1905 ou en tout état de cause, à trouver les parades et les tours de passepasse réglementaires pour, sans changer la loi de 1905, faciliter le financement public de la construction des lieux de cultes et en particulier des mosquées.

Fausse bonne réponse.

C'est d'abord en effet ouvrir la boîte de Pandore et que personne ne s'étonne alors que d'aucuns remettent en cause le financement des écoles confessionnelles par le biais des contrats d'associations ou la technique des baux emphytéotiques utilisée par certaines communes pour justement faciliter la construction des lieux de culte.

Surtout, la loi de 1905, qui est, rappelons-le, une loi de compromis, a pacifié pendant de très nombreuses années jusqu'à aujourd'hui les rapports entre l'État et la religion et par conséquent les religions et la société.

Le catholicisme l'a bien compris.

Que l'État ou les collectivités publiques financent ou participent au financement d'un lieu de culte c'est une prise de position idéologique, philosophique ou religieuse qui viole le principe de neutralité de l'État et des collectivités publiques. C'est privilégier une partie de la population sur le seul critère d'une foi et de la pratique d'un culte au détriment d'une partie de la population que l'on oublie toujours et qui est certainement, en tout cas en France, majoritaire, une partie de la population qui ne se reconnaît en aucune religion, qui ne participe d'aucun culte et ne se soumet à aucune église, qui nie l'existence d'un dieu et revendique une conception matérialiste de la vie, ou qui, tout simplement, doute ...

La laïcité, c'est le droit de croire ou de ne pas croire. La loi de 1905 c'est le positionnement d'un État qui ne prend pas parti dans ce droit de croire ou de ne pas croire mais qui le fait simplement respecter sans pour autant favoriser l'un ou l'autre.

Certes, la France a des sources chrétiennes, mais **la France républicaine s'est construite autour des valeurs des Lumières**, et les progrès scientifiques, sociaux et de mœurs ont été réalisés souvent contre l'église catholique.

Enfin faut-il encore rappeler que le choix n'est pas entre la dictature laïque et la dictature islamique ? La laïcité c'est la démocratie !

Jean-Michel Quillardet

*Président de l'Observatoire international de la laïcité
contre les dérives communautaires*

Titulaire de la Chaire Jean Zay à Sciences Po Bordeaux